

LOMBARD & MEDOT
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 978 076 €
Siège social : 1, rue des Cotelles, 51200 EPERNAY
R.C.S. 095 750 303 REIMS

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2025

Madame et Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, afin de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2024, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, notamment, les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

Présentation du rapport du Directoire vous a été faite. Vous avez, par ailleurs, entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission de vérification et de contrôle des comptes annuels.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion du Directoire.

1. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Date d'effet de nomination ou de renouvellement de mandat	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Thomas LOMBARD	Président du Directoire	28/06/2024	28/06/2028		Co-Gérant de la SC LOMBARD HOLDING, Co-Gérant de la société CHAMPAGNE GUIDON SCEV

Laurent VAILLANT	Membre du Directoire	28/06/2024	28/06/2028	Chef de cave, responsable vignoble	Co-Gérant de la société CHAMPAGNE GUIDON SCEV
Françoise MAUDIERE	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	A.G.O.A tenue dans l'année 2026	Néant	Néant
Bruno DUTEURTRE	Membre du Conseil de Surveillance	25/06/2021	A.G.O.A tenue dans l'année 2027	Néant	Néant
Daniel DESANDRE	Membre et Vice- Président du Conseil de Surveillance	30/06/2024	A.G.O.A tenue dans l'année 2029	Néant	Néant
Jean-Pierre WOLF	Membre du Conseil de Surveillance	26/10/2018	A.G.O.A. tenue dans l'année 2025	Néant	Néant
Thierry LOMBARD	Membre et Président du Conseil de Surveillance	30/06/2024	A.G.O.A tenue dans l'année 2029	Néant	Co-Gérant de la SC LOMBARD HOLDING,

2. Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous indiquons que les conventions suivantes sont intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux de la Société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de notre Société, et d'autre part, une autre société dont notre Société posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital :

Les conventions antérieures conclues avec la SCEV CHAMPAGNE GUIDON et la SC LOMBARD HOLDING, telles que visées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, ont continué de produire leurs effets.

3. Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce concernant les délégations en cours de validité et accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire par application des dispositions des articles L 225-129-1 à L 225-129-2 du Code de commerce, nous vous précisons que l'Assemblée générale n'a consenti aucune délégation au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social.

4. Observations sur le rapport de gestion et les comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1. Le Conseil de Surveillance prend acte des informations contenues dans le rapport de gestion du Directoire au sujet duquel il n'estime pas nécessaire d'apporter des observations complémentaires.
2. Le Conseil de Surveillance prend acte de l'évolution de l'activité et des résultats en 2024, ainsi que des perspectives pour l'exercice en cours.

A Epernay,

Le 16 mai 2025

**Le Conseil de surveillance
Son Président**